

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 5 juin 2015

PLAN CANICULE 2015

Le plan canicule est mis en œuvre chaque année, du 1er juin au 31 août.

Les deux objectifs du Plan national canicule sont de :

➤ **protéger** les populations des effets d'une canicule par la mise en place de mesures de gestion adaptées aux différentes catégories de populations identifiées telles que le grand public et les personnes à risque (isolées, en situation de précarité et sans abri, les jeunes enfants, les travailleurs...).

➤ **informer et communiquer** pour sensibiliser et protéger les populations des conséquences sanitaires d'une canicule.

Les autorités sanitaires rappellent notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes) qu'elles doivent, en cas de fortes chaleurs :

- maintenir leur logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
- passer si possible plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...);
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

Ce plan canicule comprend 4 niveaux de vigilance en concordance avec les 4 niveaux de vigilance météorologique.

1. Le niveau 1 "veille saisonnière" (carte météorologique en vigilance verte) :

- Le système d'alerte canicule et santé (SACS) évalue à la fois les risques météorologiques (Météo-France) et les risques sanitaires (Institut de veille sanitaire), sur la base d'indicateurs suivis quotidiennement (mortalité, morbidité ...);
- Le dispositif d'information et de communication comprend notamment l'accès à un **numéro vert de 8h00 à 20h00, du lundi au vendredi : 0 800 06 66 66** (*appel gratuit depuis un poste fixe*). Le numéro sera activé le 21 juin, jour de l'été sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.

Ce dispositif de communication préventive a pour but de sensibiliser la population aux conséquences sanitaires d'une canicule, et de l'informer sur les moyens de s'en protéger. Il comprend également la diffusion de documents d'information à destination du grand public, des professionnels, des établissements de santé, des collectivités locales, des associations ...

2. Le niveau 2 "avertissement chaleur" (carte météorologique en vigilance jaune) :

- Le passage en vigilance météorologique jaune correspond à trois cas de figure :
 - Un pic de chaleur en prévision, limité à un jour ou deux ;
 - Les indicateurs biométéorologiques prévus sont proches des seuils, mais sans que les prévisions météorologiques ne montrent d'intensification de la chaleur pour les jours suivants ;
 - Les indicateurs biométéorologiques prévus sont proches des seuils, mais les prévisions météorologiques annoncent une probable intensification de la chaleur pour les jours suivants. Ce dernier cas est considéré comme l'amorce de l'arrivée d'une canicule. Il implique une attention particulière.

Ce niveau permet la mise en œuvre de mesures graduées par la préparation à une montée en puissance des mesures de gestion par l'Agence Régionale de Santé (ARS), notamment en matière d'information et de communication, particulièrement en veille de week-end ou de jour férié.

3. Le niveau 3 "alerte canicule" (carte météorologique en vigilance orange) :

- Ce niveau correspond à la mobilisation des acteurs concernés par le plan canicule et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, isolées ...).

Il est déclenché par le préfet de département, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), sur la base du passage en vigilance orange pour le paramètre « canicule » de la carte de vigilance de Météo-France et sur la base d'indicateurs sanitaires analysés par l'Institut de veille sanitaire (InVS).

4. Le niveau 4 "mobilisation maximale" (carte météorologique en vigilance rouge) :

- Il correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités ...).

Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles. Ce niveau est déclenché par le Premier ministre.

Pour plus d'informations :

-> *Un numéro vert :*

o 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

-> *Des sites Internet :*

www.sante.gouv.fr/canicule

www.meteo.fr

<http://vigilance.meteofrance.com/>

<http://www.ars.sante.fr/Declenchement-du-niveau-de-vei.173585.o.html>

www.inpes.sante.fr/canicule